

Résiliation du contrat de liquidité avec Gilbert Dupont Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec Invest Securities

Paris, le 16 Avril 2026 – 08h00 CET – VAZIVA (ISIN : FR0014007T10– Mnémonique : ALVAZ- EURONEXT Growth Paris), acteur majeur français dans le domaine des avantages salariés par la dématérialisation des chèques cadeaux, vacances et déjeuners à travers une carte managée Mastercard. (la « **Société** »), annonce aujourd'hui avoir mis fin au contrat de liquidité conclu le 15/03/2025 avec Gilbert Dupont (le « **Contrat** ») portant sur ses actions ordinaires (le « **Contrat de Liquidité** »). Cette résiliation prend effet à compter de ce jour après bourse.

Il est rappelé que lors de la signature du Contrat avec la Société Gilbert Dupont, le 15/03/2025 les moyens suivants avaient été mis à disposition :

- 2 500 actions
- 100 000 euros

Au titre du contrat de liquidité confié par VAZIVA à la Société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du bilan semestriel le 31 décembre 2025, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 3 570
- Solde en espèces : 58 347,30 €

Signature d'un nouveau contrat de liquidité avec Invest Securities

VAZIVA confie, à compter du 16 Avril 2026, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires à Invest Securities, pour une durée de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Ce contrat a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021. Il est conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI).

Ce contrat a notamment pour objet de donner mandat à Invest Securities d'intervenir pour le compte de VAZIVA sur le sur le marché Euronext Growth Paris en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions VAZIVA.

Les moyens affectés à la mise en œuvre du nouveau contrat sont de :

- 3 948 actions
- 47 417,03 euros



Ce nouveau contrat pourra être suspendu :

- dans les conditions visées à l'article 5 du chapitre II de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 ;
- dans les cas prévus par l'AMF et/ou Euronext, et en cas de suspension du cours des actions par Euronext, dans l'hypothèse où la Société ne disposerait plus d'autorisation de rachat de ses propres actions ou en cas de cotation de l'action en dehors des seuils d'intervention autorisés par l'Assemblée générale de la Société ;
- ou, à la demande de la société VAZIVA, sous sa responsabilité.

Le contrat peut être résilié par chacune des parties par LRAR au moins 3 mois avant l'arrivée du terme de contrat.

Prochaine publication : Résultats annuels 2025 : mercredi 29 avril 2026, après Bourse.

À propos de VAZIVA

VAZIVA est l'émetteur nouvelle génération des avantages aux salariés (vacances, cadeaux, déjeuners) sur la 1^{ère} carte de paiement intelligente multi-dotations Mastercard® managée pour les Comités Sociaux et Economiques (CSE), les Ressources Humaines (RH), les entreprises et collectivités. Cette carte est utilisable sur le réseau international Mastercard®. La carte Vaziva Mastercard® intègre une intelligence artificielle [IA] qui organise la gestion des dotations sociales selon les dépenses des salariés.

▶ SUIVEZ VAZIVA SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



[Facebook](#)



[Twitter](#)



[Instagram](#)



[LinkedIn](#)



CONTACTS

VAZIVA

Christophe KOURDOULY

@ christophe.kourdouly@vaziva.com

cap**value**

Dina MORIN

@ dmorin@capvalue.fr